



La Dynamique « De la Convention aux Actes ! » s'adresse aux candidat.e.s à l'élection présidentielle



© SOS Villages d'enfants - Katerina Ilievska

FAITES DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE UNE PRIORITÉ !
CRÉEZ UN MINISTÈRE DÉDIÉ À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

PROPOS INTRODUCTIFS

La Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE), ratifiée par la France depuis plus de 30 ans, reconnaît les enfants comme sujets de droit. Du fait de leur situation de vulnérabilité, les États ont le devoir de les protéger et de se mobiliser pour l'exercice effectif des droits qui leur sont reconnus.

La France compte environ 16 millions de jeunes de moins de 18 ans, soit un quart de sa population. Au total, ce sont 8 millions de familles qui vivent avec un ou plusieurs enfant(s) de moins de 18 ans, parmi lesquelles 2 millions sont des familles monoparentales.

Un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté en France, soit près de 3 millions d'enfants, ce qui est nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population. Une étude de l'INSEE publiée en 2018 montre que les moins de 3 ans et les 15-18 ans sont les plus touchés par la pauvreté. Malgré les politiques publiques déployées depuis plusieurs années, ce chiffre n'a pas baissé depuis 10 ans. Les conséquences de la crise sanitaire aggravent ces situations et de nouvelles familles risquent de basculer dans la précarité.

QUEL SERAIT L'OBJECTIF D'UN MINISTÈRE DÉDIÉ À L'ENFANCE ET LA JEUNESSE ?

Ce ministère viserait à améliorer la gouvernance et la visibilité des politiques publiques de l'enfance et de la jeunesse tout en associant les premiers concernés.

En effet, si cette cause intéresse les citoyens et la majorité des partis politiques, l'enfance et la jeunesse ne sont pas suffisamment considérées et valorisées sur le plan politique. Malgré les actions entreprises et la désignation d'un Secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles, les politiques et dispositifs en direction de l'enfance et de la jeunesse demeurent peu visibles et peu lisibles, morcelés et cloisonnés au sein de différents ministères. Cela ne permet pas une approche globale et pluridimensionnelle de la situation des enfants. Or, de nombreuses difficultés rencontrées par les enfants résultent de facteurs divers, multiples et cumulés tels que leurs conditions de vie (notamment la pauvreté et/ou le mal-logement), des problèmes de handicap, de santé ou d'accès aux soins, des difficultés scolaires, des difficultés de repérage des situations de danger, etc.

Fortes de leurs expériences concernant les politiques de l'enfance et de la jeunesse, les organisations membres de la Dynamique « De la Convention aux Actes ! » s'entendent sur la nécessité de créer **un ministère dédié à l'Enfance et à la Jeunesse**. Un tel ministère donnerait enfin une importance et une visibilité à l'enfance, ainsi qu'une capacité d'action à la hauteur de l'enjeu. En effet, il faciliterait l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques en faveur des enfants et des jeunes qui soient transversales et intégrées.



QUELLES SERAIENT LES MISSIONS DE CE MINISTÈRE ?



Bâtir une stratégie globale et cohérente de l'enfance et la mettre en œuvre.

Ce ministère de plein exercice aurait comme première mission de mettre en place et de piloter une stratégie globale et cohérente pour l'enfance pour l'ensemble du quinquennat et de sortir de la logique de « silo » dans laquelle sont enfermées les politiques de l'enfance.

Cette stratégie devrait :

- **considérer l'enfant, sujet de droits, dans sa globalité et l'ensemble de ses « champs de vie »** (éducation, famille, santé, handicap, protection, participation, loisirs, etc.) ;
- **être élaborée en transversalité avec l'ensemble des ministères**, en particulier avec le ministère de l'Éducation nationale, **avec les collectivités territoriales** qui ont en responsabilité certaines politiques publiques de l'enfance et **avec la société civile** et les premiers concernés, à savoir **les enfants et les jeunes**. Des représentants des outre-mer devraient être étroitement associés afin que cette stratégie soit aussi adaptée à leurs spécificités locales et s'y applique pleinement ;
- **tenir compte des quatre principes directeurs de la CIDE**, à savoir : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement et la prise en compte de l'opinion de l'enfant. Ce ministère dédié, chargé de représenter plus d'un quart de la population, devrait porter les politiques publiques qui concernent tous les enfants en étant garant d'une approche par les droits de l'enfant ;
- **s'inscrire en cohérence avec la stratégie européenne pour les droits de l'enfant** publiée en mars 2021¹ ;
- **réaffirmer le caractère pluridimensionnel des politiques de l'enfance**, sans se substituer à d'autres ministères plus thématiques tel que celui de l'Éducation nationale ;
- **être attentive au déploiement des politiques publiques de l'enfance sur l'ensemble du territoire hexagonal et dans les outre-mers.**



Suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques publiques en améliorant l'accès aux données de l'enfance, en évaluant l'impact des lois sur les enfants et en élaborant des analyses budgétaires centrées sur l'enfant.

La France manque de données fiables concernant l'enfance, notamment en raison des difficultés dans la remontée des données par les départements, chefs de file en matière de protection de l'enfance. Par ailleurs, ces données sont éparées et mériteraient d'être rassemblées à un endroit donné pour une meilleure visibilité.

À cela, s'ajoute le fait que les études d'impact ne mesurent pas l'effet de certaines dispositions législatives sur les enfants et l'effectivité de leurs droits. Il serait souhaitable d'**étendre les études d'impact jeunesse à l'enfance**.

1 - <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52021DC0142>

Enfin, pour mesurer l'efficacité des politiques publiques et identifier les moyens et actions qui bénéficient concrètement aux enfants, **des analyses budgétaires centrées sur l'enfant devraient être élaborées**. Elles permettraient de suivre l'évolution des fonds alloués, de juger de leur adéquation aux besoins des enfants et de leurs familles et d'optimiser leur utilisation.

Ce ministère aurait également comme objectif de réfléchir avec la société civile à l'élaboration et la mise en œuvre d'un **code pour l'enfance**. Sur ce point, la Dynamique renvoie à l'appel pour un code de l'enfance des quatre anciennes défenseuses des enfants lancé en juin 2021.

COMMENT FONCTIONNERAIT CE MINISTÈRE ?

Ce ministère devrait :

- **être un ministère de plein exercice, avec une compétence de coordination inter-ministérielle sur les sujets liés à l'enfance**, pour pouvoir pour pouvoir réellement appréhender cette transversalité des politiques publiques de l'enfance. Il devrait disposer du poids politique et des moyens humains et financiers pour ce faire et aurait un lien direct avec les administrations qui travaillent sur les sujets liés à l'enfance ;
- **travailler en lien étroit avec les autres assemblées** à savoir l'Assemblée nationale, le Sénat et le CESE. Pour cela, nous préconisons qu'une **délégation aux droits de l'enfant émerge dans chacune des chambres du Parlement et au CESE** ;
- s'assurer d'une **harmonisation de l'action publique** sur l'ensemble des territoires et porter un **plan de rattrapage pour les territoires ultramarins**.

QUELLE ASSOCIATION DES ENFANTS ET DES JEUNES ?

Un **collège des enfants et adolescents consultatif** serait créé, à l'instar de ce qui existe avec le collège des enfants et adolescents associé au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA). Le Ministre en charge de ces politiques le réunirait à minima une fois par trimestre. Ce collège serait doté de moyens propres pour en faire une véritable instance de représentation des enfants et des jeunes de notre pays.

Nous préconisons également que chacune des chambres du Parlement se dote de véritables instances de participation des enfants et des jeunes. Cela passe notamment par :

- une **refonte totale du Parlement des Enfants à l'Assemblée nationale** pour en faire une instance effective dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques en le dotant de moyens, notamment d'un budget propre ;
- l'**instauration d'un droit de retour** (ou réponse) afin que cet espace ne soit pas factice ;
- la **création d'un Parlement des Enfants au Sénat** sur le même modèle ;
- la **mise en place d'un Collège des Enfants au CESE**.



© UNICEF

QUELLE PLACE POUR LES DROITS DE L'ENFANT DANS LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE LA FRANCE ?

Dans le monde, les droits des enfants sont trop peu respectés. Pour ne citer que deux chiffres : 1 enfant sur 6 vit en situation d'extrême pauvreté² et 12 millions de filles sont mariées chaque année³. Face à ce constat, la France a réaffirmé en août 2021 son engagement à faire de la promotion des droits de l'enfant un objectif et une priorité de sa politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSLIM, article 1^{er}). Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), compétent en la matière, doit s'assurer de la mise en œuvre effective de cette loi. Par conséquent, il devrait également s'assurer de la prise en compte transversale des droits de l'enfant dans les cadres stratégiques guidant la solidarité internationale (au sein du MEAE, de l'AFD et de leurs opérateurs), notamment au moment de leur révision. De plus, le MEAE devrait promouvoir la CIDE et l'approche basée sur les droits de l'enfant dans la diplomatie française, son leadership lui permettant d'encourager la communauté internationale à faire avancer la cause des droits de l'enfant.

Enfin, la Dynamique « De la Convention Aux Actes ! » préconise que la mise en œuvre des prérogatives du MEAE se fasse en lien avec le ministère de l'Enfance et de la Jeunesse présenté ici, selon des modalités à définir.

2 - Un enfant sur six vit dans l'extrême pauvreté et la Covid-19 aggraverait la situation, ONU Info, 2020

3 - Mariage précoce : des millions de filles sauvées en dix ans, UNICEF, 05/03/2018

QUI SOMMES-NOUS ?

La Dynamique « De la Convention aux Actes ! » rassemble près de 30 associations et collectifs engagés sur les droits de l'enfant en France et à l'international et qui ont décidé de rassembler leurs forces à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la CIDE.

DYNAMIQUE COORDONNÉE PAR :



AVEC LA PARTICIPATION DE :



SCOUTISME FRANÇAIS





Florine PRUCHON
Responsable de plaidoyer chez SOS Villages d'Enfants
Coordinatrice de la Dynamique
fpruchon@sosve.org / 06 63 04 19 74

www.delaconventionauxactes.org



Conception : Sabrina MUSIAL, Partage